



Acte n° 2023C132

DELIBERATION

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 45

Présents : 26

Pouvoirs : 13

Votants : 39

Date de convocation du Conseil Communautaire :

Le 29/06/2023

Le 6 juillet 2023, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Marc PECHOUX, Président, à l'espace Carjat, Chemin du Chassinal située à Fareins (01480).

Présents : Didier ALBAN, Gabriel AUMONIER, Stéphane BERTHOMIEU, Ingrid BESSON, Carole BONTEMPS-HESDIN, Valérie BOYER, Patrick CHARRONDIERE, Armand CHAUMONT, Anne-Marie DEGUEURCE, Carole DEMANGE, Elise DIENNET, Daniel DOMPOINT, Nicole DUGELAY, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Bruno HENRY, Corinne MARTIN GAJAC, Michèle NUGUET, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Sylvie PERMEZEL, Delphine PICHOURON, Gérard PORRETTI, Richard SIMMINI, Frédéric VALLOS, Catherine VIGNON.

Absents excusés : Marcel BABAD, Cécile BAUDOUX (Pouvoir Patrick CHARRONDIERE), Fabien BIHLER, Emilie BERTHOLON (Pouvoir Frédéric VALLOS), Laëtitia BORDELIER, Emmanuelle CARGNELLI (Pouvoir Valérie BOYER), Jean-François CHANTELOUBE (Pouvoir Michèle NUGUET), Jacques CORMORECHE (Pouvoir Nicole DUGELAY), Jean-Jacques DUMONT (Pouvoir Carole BONTEMPS-HESDIN), Gilles GARNIER (Pouvoir Elise DIENNET), Vincent LAUTIER (Pouvoir Yves DUMOULIN), Amina LEGHNIDER, Gaëlle LICHTLE, Patrick NABETH (Pouvoir Anne-Marie DEGUEURCE), Stéphanie PALLIER, David POMMIER (Pouvoir Stéphane BERTHOMIEU), Bernard REY (Pouvoir Gabriel AUMONIER), Pierre ROSET (Pouvoir Christine FORNES), Nathalie TISSERAND (Pouvoir Marc PECHOUX).

Secrétaire de séance : Corinne MARTIN GAJAC.

OBJET : ACTION SOCIALE – Convention de subvention au titre du dispositif conseiller numérique France Services

Vu la Loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021,

Vu le mandat conclu entre l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et la Caisse des Dépôts et consignations le 7 avril 2021 concernant l'opérationnalisation du dispositif Conseiller Numérique France Services,

Vu la délibération du 8 juillet 2021 portant création d'un emploi non permanent – contrat de projet de catégorie B « conseiller numérique France Services »,

Considérant la fracture numérique sur le territoire de la CCDSV,

Mme Christine FORNES, Vice-Présidente en charge de l'action sociale, de la petite enfance et de l'insertion professionnelle, rappelle que la CCDSV a mis en place en 2021 un service de conseiller numérique France services.

Ce service a bénéficié du soutien de l'Etat à hauteur de 50 000 euros dans le cadre d'une convention avec la Caisse des Dépôts et Consignations, sur une durée de deux années, à compter du 1^{er} septembre 2021.

Mme Christine FORNES rappelle que ce dispositif a pour objectif de réduire la fracture numérique, en intervenant sur trois thématiques prioritaires :

- Soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique : travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.
- Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques : s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.
- Rendre les usagers autonomes pour réaliser des démarches administratives en ligne seuls.

La convention arrivant à échéance le 31 août 2023, il est proposé de la reconduire dans le cadre d'une convention triennale avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Cette convention prévoit une subvention de l'Etat d'un montant de 42 500 €, en trois versements : 17 500 € en année 1, 12 500 € en année 2 et 12 500 € en année 3.

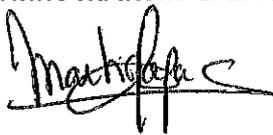
Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 22/06/2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** la convention triennale de subventionnement entre la Caisse des dépôts et Consignations et la CCDSV au titre du dispositif « conseiller numérique France Services » à intervenir avec l'Etat ;
- ✓ **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer ladite convention et toutes les pièces s'y rapportant ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au Budget Principal 2023 et suivants de la CCDSV.

A Trévoux, le 06/07/2023

La Secrétaire de Séance,
Corinne MARTIN GAJAC



Le Président,
Marc PECHOUX

Affichage sous format électronique : 13/07/2023

